

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : METISol Clean Automate
Référence MB016090 (1 L)
Marque : METIS BIOTECHNOLOGIES
N° eng. REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible ou exemption d'enregistrement
N° CE : -
N° CAS : -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Solution d'entretien préconisée dans le cadre de la maintenance préventive des automates de prélèvements commercialisés par METIS BIOTECHNOLOGIES

Utilisations déconseillées : -

Raison justifiant les utilisations déconseillées : -

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : METIS BIOTECHNOLOGIES
Adresse et boîte postale : ESTER Technopole
1 avenue d'Ester
Pays/Code postal/Localité : F-87069 LIMOGES Cedex
Téléphone : +33 (0)5 55 42 67 00
Fax : +33 (0)5 55 42 67 01
Adresse e-mail : info@metis-biotech.com
Contact national : -

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59
Horaires : du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Autres observations : Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (France)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Irritation cutanée (Cat. 2)

Irritation oculaire (Cat. 2)

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s) :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de dangers

H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence :

Prévention

P280* Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Aucun autre danger identifié.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Composant dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

N'est pas une substance dangereuse conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

3.2 Mélanges

Composants dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Composant	Classification	Concentration
Hydroxyde de sodium		
N° CAS 1310-73-2	Corrosion cutanée (Cat. 1A)	< 5 %
N° CE 215-185-5	Lésions oculaires (Cat. 1)	
N° REACH 01-2119457892-27-XXXX	Corrosif pour les métaux (Cat. 1)	

Mélange aqueux de tensio-actifs et d'agents alcalins.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En règle générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, contacter toujours un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne hors de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si des irritations persistent ou si des lésions oculaires apparaissent.

En cas d'ingestion

Ne jamais tenter de faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins

Éviter tout contact avec la substance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation cutanée, sévère irritation oculaire, rougeurs, douleur, larmoiement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune indication spécifique. Le traitement doit être fondé sur le jugement du médecin en réponse aux réactions du patient.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques ou irritantes peuvent être libérées lors de la décomposition thermique.

5.3 Conseils aux pompiers

Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement. Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire isolant autonome et une protection complète du corps.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection : Éviter tout contact avec la substance/le mélange. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.
Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Procédures d'urgence : Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

Appliquer les mêmes recommandations présentées ci-dessus.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Pour le nettoyage : Absorber le déversement avec un matériau absorbant inerte (ex. vermiculite, sable, terre, terre de diatomées) et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Laver les traces avec une grande quantité d'eau.

Autres informations : Le matériau absorbant contaminé peut représenter le même danger que le produit déversé. Eliminer conformément aux réglementations locales (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures destinées à prévenir les incendies

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer une bonne ventilation/extraction du poste de travail.

Mesures de protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver dans un endroit frais et sec. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Matériaux d'emballage

Conserver le produit dans son récipient d'origine étiqueté et fermé.

Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs

Tenir éloigné de tout rayonnement solaire direct.

Conserver à température ambiante.

Tenir à l'écart des matières incompatibles (acides forts, métaux non ferreux et leurs alliages).

Classe de stockage

Donnée non disponible.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune information supplémentaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune solution spécifique.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant : Hydroxyde de sodium N° CAS : 1310-73-2			
Valeur	Paramètres de contrôle	Base légale	Pays
VME	2 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)	France

Informations sur les procédures de suivi

Aucune information disponible.

Derived No Effect Level (DNEL), Predicted No Effect Concentration (PNEC)

Composant :	Hydroxyde de sodium
N° CAS :	1310-73-2
N° CE :	215-185-5

DNEL

Voie d'exposition	Travailleurs / Consommateurs	Effets locaux aigus	Effets systémiques aigus	Effets locaux chroniques	Effets systémiques chroniques
Par inhalation	Travailleurs			1 mg/m ³	
	Consommateurs			1 mg/m ³	

Analyse des risques par niveaux de contrôle

Aucune analyse des risques par niveaux n'a été utilisée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Utiliser une ventilation appropriée pour maintenir une concentration dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Substances présentant des valeurs limites à surveiller par poste de travail : hydroxyde de sodium.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Utiliser des lunettes de sécurité protégeant des éclaboussures, testées et approuvées selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau

Protection des mains

Manipuler avec des gants de type nitrile, latex ou PVC. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit.

Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité. Celle-ci ne doit pas être interprétée comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection de la peau autre que les mains

Vêtements de laboratoire appropriés (blouse et chaussures adaptées).

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection individuelle spécifique si la ventilation est adaptée.

En cas de nuisance d'exposition, il est conseillé d'utiliser des cartouches respiratoires de type OV/AG (US) ou de type ABEK (EU EN 14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Risques thermiques

Ne nécessite pas d'équipement de protection individuelle spécifique.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Se référer à la section 6.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme : liquide Couleur : jaune pâle
b) Odeur	Légère
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	- 5,6 °C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100,8 °C
g) Point d'éclair	Non approprié
h) Taux d'évaporation	0,41 (butyl acétate = 1)
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Non approprié

j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non approprié
k) Pression de vapeur	17,3 mmHg à 20 °C
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	1,117 à 20 °C - (Eau = 1,0)
n) Hydrosolubilité	Soluble
o) Coefficient de partage : n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'auto-inflammabilité	Non approprié
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	2,28 cps à 20 °C
s) Propriétés explosives	Non explosif
t) Propriétés comburantes	Non comburant selon les critères CE

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Attaque de nombreux métaux avec dégagement d'un gaz très inflammable (hydrogène), qui crée des dangers d'incendie ou d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de tout rayonnement solaire direct.
Tenir à l'écart des matières incompatibles.
Se référer à la section 7.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, métaux non ferreux et leurs alliages.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone (CO, CO₂), et d'autres fumées potentiellement toxiques et irritantes.

En cas d'incendie : voir la section 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Hydroxyde de sodium - Peau - Lapin
Sévérité de la réaction : provoque de graves brûlures - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Hydroxyde de sodium - Yeux - Lapin
Sévérité de la réaction : corrosif - 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Hydroxyde de sodium - Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1 % n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Hydroxyde de sodium - Toxicité court-terme chez les poissons :

- *Gambusia affinis*, CL50 (96 h) : 125 mg/L
- *Oncorhynchus mykiss*, CL50 (96 h) : 45,4 mg/L

Hydroxyde de sodium - Toxicité court-terme pour la Daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

- *Daphnia magna*, CE50 (48 h - immobilisation) : 40,38 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/n'est pas menée.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

12.7 Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Élimination de l'emballage

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser les récipients vides. Les récipients doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets agréé pour le recyclage ou l'élimination.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Doit être éliminé comme déchet chimique dangereux. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Autres recommandations d'élimination

Les décisions finales sur la méthode de gestion des déchets appropriée, conformément aux législations en vigueur et une adaptation possible aux conditions locales, relèvent de la responsabilité de la personne opérant le traitement des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

-

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID : Marchandise non dangereuse

IMDG : Marchandise non dangereuse

IATA : Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : -

IMDG : -

IATA : -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : -

IMDG : -

IATA : -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID : -

IMDG : -

IATA : -

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Donnée non disponible.

Autres informations pertinentes

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la FDS. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant les TMD et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agent commercial.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance ou le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Références bibliographiques : FDS des fournisseurs, IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base), ChemIDplus, fiche toxicologique de l'INRS n°20, Hazardous Substances Data Bank, Ecotoxicology Database (US EPA).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne prétend pas être exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent concernant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.